

**BAREME APPLICABLE
AUX DEMANDES DE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
Des Personnels enseignants du second degré, d'éducation et des PSY-EN
Rentrée scolaire 2021**

Les ETP disponibles seront distribués par corps au prorata du nombre de demandes, selon le barème ci-après :

Ancienneté Générale de Services	2 points par année dans la limite de 50 points (25 ans)
Nombre de demandes antérieures portant sur le même projet déjà déposées et non satisfaites	5 points par demandes antérieures
Prolongation d'une demande ayant déjà été satisfaite dans la limite de 12 mois	50 points
Motif de la demande	<ul style="list-style-type: none"> - 40 points : Préparation concours dans la Fonction Publique - 30 points : Formation dans la discipline (y compris thèse) - 20 points : Autres formations Education nationale - 10 points : Autres formations
Bi-admissibilité à l'agrégation	10 points
Admissibilité à l'agrégation dans les 5 années précédentes (non cumulable avec le point ci-dessus) : Justificatif à fournir par le candidat	<p style="text-align: center;">uniquement pour les demandes portant sur une préparation à l'agrégation</p> <p>10 points</p>
Les personnels déposant leur demande au titre d'un même projet au minimum pour la 4 ^{ème} fois, et justifiant d'une ancienneté générale de service au 31/08/2020 supérieure ou égale à 15 ans bénéficieront d'une bonification complémentaire	5 points
Avis des Corps d'inspection :	<ul style="list-style-type: none"> - Très favorable : 10 points - Favorable : 5 points - Sans opposition : 0 point
Avis DRH : pour les demandes émanant des personnels à besoins particuliers (cumulable avec avis Inspecteur)	<ul style="list-style-type: none"> - Très favorable : 40 points - Favorable : 20 points - Sans opposition : 0 point

DEMANDE DE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
AU TITRE DU DECRET n° 2007-1470 du 15 octobre 2007

PERSONNELS TITULAIRES – rentrée scolaire 2021

A retourner à la DPE au plus tard pour le vendredi 11 décembre 2020

Je soussigné(e)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

Date de naissance :

Discipline enseignée :

Etablissement d'exercice :

Dernier diplôme obtenu :

Date d'obtention

.....

.....

Admissibilités : (joindre les attestations correspondantes)

⇒ à l'agrégation ⇒ au CAPES
⇒ au CAPET ⇒ au CAPLP

demande à bénéficier d'un congé de formation professionnelle au titre du décret n° 2007-1470 du 15/10/2007.

- Avez-vous déjà bénéficié d'un congé de formation professionnelle ? OUI NON

nombre de mois obtenu et en quelle année ?.....

- Avez-vous déjà présenté une demande de congé de formation professionnelle ? OUI NON

si oui, nombre de demandes présentées ?.....

DESIGNATION EXACTE DE LA FORMATION ENVISAGEE (joindre obligatoirement une lettre de motivation) :

.....
.....

Diplôme, examen, concours préparé :

Date de début de la formation : **Durée sollicitée :**

A temps complet (10 mois) A ½ temps (5 mois)

Nom et adresse de l'organisme qui la dispense :

.....

Lieu de la formation :

Pour les demandes portant sur la réalisation d'une fin de thèse :

fournir obligatoirement l'attestation du directeur de thèse précisant la période de soutenance.

Quels sont vos objectifs à l'issue de votre congé de formation professionnelle :

Avez-vous l'intention de présenter :

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| - Une demande de mutation hors de l'académie de Normandie (périmètre de Rouen) | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| - | | |
| - Une demande de mutation dans l'académie de Normandie (périmètre de Rouen) | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |

Je soussigné(e)

NOM :

PRENOM :

- m'engage, dans l'hypothèse où ma demande serait acceptée, à rester au service de la Fonction publique, à l'expiration de ce congé, pendant une période d'une durée égale au triple de celle pendant laquelle l'indemnité mensuelle m'aura été versée et à rembourser le montant de cette indemnité en cas de non-respect de cet engagement.
- m'engage également, en cas d'interruption de ma formation sans motif valable, à rembourser les indemnités perçues depuis le jour où cette formation est interrompue.
- déclare avoir pris connaissance des dispositions de la note de service n° 89-103 du 28 avril 1989, en ce qui concerne
 - ⇒ - Les obligations incombant aux fonctionnaires placés en congé de formation ;
 - ⇒ - La durée maximale du versement de l'indemnité mensuelle forfaitaire (12 mois) ;
 - ⇒ - L'obligation de paiement des retenues pour pension.

A..... Le.....

**Signature précédée de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »**

Avis du Chef d'établissement - à porter à la connaissance de l'intéressé(e)

Accord

Refus (à motiver obligatoirement)

Date :

Date :

Signature de l'intéressé(e)

Signature du Chef d'établissement

Quels sont vos objectifs à l'issue de votre congé de formation professionnelle :

Je soussigné(e)

NOM :

PRENOM :

- m'engage également, en cas d'interruption de ma formation sans motif valable, à rembourser les indemnités perçues depuis le jour où cette formation est interrompue.
- déclare avoir pris connaissance des dispositions de la note de service n° 89-103 du 28 avril 1989, en ce qui concerne :
 - ⇒ - Les obligations incombant aux agents de l'Etat placés en congé de formation ;
 - ⇒ - La durée maximale du versement de l'indemnité mensuelle forfaitaire (12 mois) ;

A..... Le.....

Signature précédée de la mention manuscrite

« Lu et approuvé »

Avis du Chef d'établissement - à porter à la connaissance de l'intéressé(e)

Accord

Refus (à motiver obligatoirement)

Date :

Date :

Signature de l'intéressé(e)

Signature du Chef d'établissement